



**SYNDICAT FORCE OUVRIERE DES PERSONNELS DES
SERVICES DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE**

synfo@ardeche.fr

<http://www.synfocg07.net/>

☎ : 04 75 66 97 13

☎ : 06.12.89.48.81

Le 30 mai 2018

LE LIEN SYNDICAL

SAVOIR ET COMPRENDRE EN TOUTE TRANSPARENCE

Les élus ont délibéré en Commission Permanente le passage aux 1607 heures.

La Chambre Régionale des Comptes procède actuellement à un contrôle auprès du Conseil Départemental de l'Ardèche.

ACTUELLEMENT : (protocole du 10 janvier 2001 régime socle) :

7h48 min / jour = 7,8 heures x 196 jours travaillés / an soit 1529 heures/ an pour un agent à temps plein présent toute l'année.

Il manque donc 10 jours pour arriver à 1607 heures. (1607h-1529h) = 78h à 7,8h/j = 10jours

NOTRE ORGANISATION SYNDICALE CONTINUE DE NEGOCIER EN FAVEUR DE :

(Dans le respect de la volonté exprimée lors des fabriques et de nos réunions d'information sur le terrain)

- 41heures / semaine = 8h12min/jour soit 8,2h/j X 196 jours = 1607 heures
- La badgeuse
- La compensation de la CSG
- Du maintien des 56 jours de repos annuels
- La participation à la mutuelle et à la garantie/maintien de salaire, avec un effort particulier demandé à l'administration pour la RQTH (reconnaissance à la qualité de travailleur handicapé)
- La revalorisation du Régime Indemnitaire pour toutes les filières et catégories confondues INDISPENSABLE A L'ATTRACTIVITE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL
- La monétisation du Compte Epargne Temps qui permet aux ASSFAM et aux Agents des Collèges de bénéficier du CET qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent
- Un chèque loisir (payé entièrement par l'administration) qui ne remet pas en question le chèque déjeuner.
- L'élargissement de l'accès au télétravail sans les contraintes actuelles

Pour aller plus loin dans la négociation, nous demandons à la collectivité d'éclaircir sa proposition du 18 mai 2018 au travers d'un calcul précis qui fera état du nombre d'heures travaillées, de jours travaillés dans l'année, de jours de congés annuels et de jours de RTT.

Malgré notre désaccord, l'exécutif a décidé sciemment d'engager le chantier du temps de travail
Les élections professionnelles ayant lieu le 6 décembre 2018, chaque syndicat va entrer en campagne ce qui rend peu propice une action intersyndicale :

« diviser pour mieux gérer »

Notre priorité de bataille est de défendre tous les agents, et non pas l'affrontement syndical.

Nous tenons à rappeler, l'indépendance de FO, qui reste neutre dans les débats politiques.

CONCLUSION :

Le Président du Conseil Départemental souhaite signer le protocole avant l'été, mais de l'avancée des négociations dépendra la signature du protocole.

Attention, dans d'autres collectivités, le refus des organisations syndicales de négocier a entraîné un passage en force sans contrepartie pour les agents (Côtes d'Armor, Allier ...)

NOUS NE MANQUERONS PAS DE VOUS TENIR INFORMES DE LA SUITE DES EVENEMENTS.

LE REALISME N'EST PAS L'IMMOBILISME...



je vote !

Le 06 Décembre 2018

L'équipe syndicale **FORCE OUVRIERE**
Des Personnels du Département
De l'Ardèche